# 3 auestions à...

Nicole Prieur, philosophe et thérapeute familiale, coauteure de *La famille, l'argent, l'amour* (Éd. Albin Michel).



# « En famille, parler d'argent, c'est parler d'amour »

## ourquoi les questions d'héritage cristallisent-elles autant de tensions dans les familles?

Tout d'abord parce que ces moments de transmission constituent un bouleversement qui renvoie chacun aux angoisses existentielles liées à la mort. C'est aussi une période où, en tant qu'enfant, on solde les comptes. Toutes les souffrances, les frustrations et les sentiments d'injustice – enregistrés par notre « calculette inconsciente » dès le plus jeune âge – refont

surface et se portent sur les questions matérielles. Car, dans une famille, les biens n'ont pas uniquement une valeur économique. Ce sont avant tout des médias qui sont censés témoigner de la qualité des liens. Mais l'argent reste encore largement tabou dans les familles françaises, et on ne mesure pas tout ce qu'il sous-tend comme enjeux psychologiques, symboliques et relationnels. Nous sommes encore sous l'égide du « quand on aime, on ne compte pas ». Alors qu'au contraire, plus on parlera d'argent en famille, plus on pourra s'aimer.

Les seniors d'aujourd'hui n'ont pas non plus le même rapport

## à l'héritage que leurs ancêtres, dites-vous...

Pendant longtemps, le patrimoine se transmettait de génération en génération, et il n'était pas associé à un sentiment de propriété. Désormais, il est perçu comme un bien sur lequel les donateurs ont un droit et ceux-ci sont confrontés à plusieurs choix: dois-je garder cet argent pour mes vieux jours, dois-je le dépenser, en donner une partie, etc. Ces questions peuvent d'ailleurs générer des conflits au sein même des couples.

## Comment faire en sorte que les transmissions de patrimoine se passent le mieux possible?

Nous conseillons toujours les donations du vivant des parents, surtout dans le cas de familles recomposées: comme c'est un projet aui demande de la préparation, on peut en discuter et éviter les quiproquos qui apparaîtront au moment du décès. Certes, du côté des parents, la procédure n'est pas facile car il faut envisager sa propre mort. Mais la démarche a aussi des vertus apaisantes et libératrices: on sait que quelque chose de l'histoire familiale continuera après nous.